

aesh, gagner la reconnaissance d'un vrai métier

ÉTAT DES LIEUX

Plus d'un personnel sur dix de l'Éducation nationale est aujourd'hui accompagnant des élèves en situation de handicap. En 2022, les AESH sont près de 130 000, dont 19 000 exercent en CDI. Très majoritairement des femmes (93%), avec plus de 96% d'entre elles employées à temps incomplet avec des salaires indignes au regard de la mission exercée. Pour une quotité travaillée de 62%, soit 24 heures hebdomadaires, les AESH perçoivent une rémunération de 800€ nets à la signature de leur premier CDD et peuvent espérer atteindre un maximum de 1 014€ nets en fin de grille. Soit 214€ nets supplémentaires pour toute une « carrière ».

Depuis la rentrée 2019, les AESH sont rattachées à des PIAL*. Il s'agit pour le ministère « d'une nouvelle forme d'organisation des ressources et leur coordination au plus près des élèves en situation de handicap pour une meilleure prise en compte des besoins », qui s'est généralisée à tout le territoire en 2021.

Cette gestion a pour effet de dégrader les conditions de travail des AESH et d'apprentissage des élèves en multipliant le nombre d'élèves à accompagner et en étendant les zones d'intervention de la maternelle au lycée. Par ailleurs, aucun temps institutionnel n'est dédié au travail entre AESH et PE dont les actions doivent être complémentaires et construites collectivement.

*Pôles inclusifs d'accompagnement localisés

NOTRE ANALYSE

Après les mobilisations réussies des AESH, le ministère, sous pression, a engagé à la rentrée une revalorisation de la grille de rémunération en intégrant une automaticité d'avancement, à l'instar de ce qui existe pour les fonctionnaires. S'il s'agissait d'une première étape, celle-ci est insuffisante pour le SNUipp-FSU qui pointe la faiblesse du relèvement de la grille, dont le bas a déjà dû être relevé à deux reprises pour ne pas rester inférieur au traitement minimum de la Fonction publique. L'inflation actuelle continue à avoir des incidences pour la grande majorité des AESH, rémunérées aux premiers échelons. Aucun engagement n'a été pris sur le long terme pour sortir de la précarité des personnels dont la mission est cruciale pour accompagner la réussite scolaire des élèves en situation de handicap. L'engagement fort de ces personnels auprès des élèves pour les faire réussir ne peut suffire. Les discussions sont au point mort sur les conditions de travail, la création d'un corps de la fonction publique ou sur l'exercice à temps complet, hormis la perspective d'avoir plusieurs employeurs et de cumuler temps scolaire et périscolaire.

nos propositions

Créer un nouveau corps de la Fonction publique pour reconnaître les missions exercées par les AESH et leur professionnalité.

Augmenter les salaires, en revalorisant l'ensemble d'une grille intégrée à la catégorie B de la Fonction publique.

Garantir un temps complet à tous les personnels AESH, en leur reconnaissant un temps de travail dérogatoire avec des obligations réglementaires de service calquées sur la semaine scolaire.

Assurer une véritable formation professionnelle.

Abandonner les PIAL et la logique de mutualisation des aides humaines.

CE QUE PENSE LA PROFESSION

87%

DES AESH SE SENTENT MAL CONSIDÉRÉES AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

PRÈS DE

70%

DES AESH SONT INSATISFAIT-ES DE LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE.

95%

DES AESH SONT INSATISFAIT-ES DE LEURS SALAIRES.

77%

DES AESH CONSIDÈRENT LEUR FORMATION AU MÉTIER COMME INSUFFISANTE, DONT 32% LA JUGENT « TRÈS INSUFFISANTE ».

89%

DES AESH AFFIRMENT QUE LES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LES ÉLÈVES QU'ILS ACCOMPAGNENT EST UN DE LEURS TOUT PREMIERS MOTIFS DE SATISFACTION.

POUR L'AVENIR DE LEUR CARRIÈRE, LES AESH ATTENDENT UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE LEUR TRAVAIL QUI PASSE PRIORITAIREMENT PAR UNE HAUSSE DE SALAIRE (77%) ET UNE TITULARISATION COMME FONCTIONNAIRE (53%).

Résultats de l'enquête « École & métier » Harris-SNUipp-FSU 2022.